

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le trente septembre deux mil vingt-six à dix-neuf heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence de **Delphine DAVID, Maire.**

Nombre de conseillers en exercice :

29

Date d'envoi de la convocation :

23 septembre 2026

PRESENTS :

Les Adjoints au Maire :

Mesdames BAREL - MARTIN - RICHOUX

Messieurs DESSAUGE - FRIN - THIRION

Les Conseillers municipaux :

Mesdames DELALANDE CORBIE - DENISE - GUERIN DAVID - LEPASLIER (départ à 21h08 après le vote délibération n°26.102) - MORICE - NOYAL - ROQUES - VERGER

Messieurs CHEREL - DALINO - DUFFE - GUERIN - HAKKOU - HUBERT - NEDELEC - PARTHENAY (départ à 20h05 après le vote délibération n°26.091) - SOHIER - TILLARD - TRIGALLEZ

PROCURATION :

M. BREBANT a donné pouvoir à M. GUERIN

Mme CROSSE a donné pouvoir à Mme RICHOUX

M. PARTHENAY a donné pouvoir à Mme DAVID (à partir de 20h05)

Mme PETITHOMME a donné pouvoir à Mme NOYAL

ABSENTS :

Mme LESPALIER (à partir de 21h08)

SECRETAIRE: Mme VERGER

PC/CLV/26-100

**CONVENTION CADRE DE PRESTATION DE SERVICES AVEC
MONTFORT COMMUNAUTÉ SUR LE MANDAT**

Le Conseil Municipal,

VU l'article L.5214-16-1 du Code Général des Collectivités territoriales ;

VU le code de la commande publique ;

VU la délibération n°2026-118 du conseil communautaire du 2 juillet 2026 approuvant la convention cadre ;

CONSIDERANT la proposition de renouvellement de la convention-cadre visant à permettre à Montfort Communauté et à ses communes membres signataires de se confier des prestations de services jusqu'à la fin du mandat ;

CONSIDERANT que dans le cadre d'une volonté de mutualisation des moyens et des compétences techniques présentes dans chacune des collectivités du groupement, il est proposé que, sur des sujets précis et dans le cadre de contrats établis spécifiquement, des prestations de services puissent continuer à être effectuées entre une commune et Montfort Communauté ;

CONSIDERANT à titre d'illustration principale, que le transfert des Zones d'Activités des communes vers Montfort Communauté a fait l'objet d'un transfert de charges pour les questions d'entretien de la voirie et des espaces verts ;

CONSIDERANT que d'autres interventions techniques ponctuelles, parfois urgentes, doivent être effectuées (mise en sécurité suite à la chute d'un arbre ou d'un panneau signalétique, ...) ;

CONSIDERANT que la ville de Montfort-sur-Meu et la communauté de commune Montfort Communauté ont parfois besoin de s'appuyer sur leurs expertises réciproques ;

CONSIDERANT que les prestations de services feront l'objet d'une facturation déterminée dans chaque contrat ;

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

➤ **APPROUVE** la convention cadre de prestation de services entre Montfort sur Meu et la communauté de commune Montfort Communauté, telle qu'annexée à la présente délibération (durée de validité sur le mandat) ;

➤ **DÉLÈGUE** à Madame le Maire la faculté de signer les contrats avec la Communauté de Communes qui découlent de cette convention cadre ;

Ampliation de la présente délibération sera adressée à :

- Madame la Préfète d'Ille-et-Vilaine.

**Pour extrait certifié conforme,
Au registre des délibérations**

Delphine DAVID,
Maire



Julia VERGER,
Secrétaire de Séance